

Bilan de la consultation publique et des mémoires présentés par les citoyens

Date:	23 novembre 2011
No de projet	0521883
Projet	Plan stratégique de développement durable Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Lieu :	Mairie d'arrondissement, salle du conseil
But :	Présentation publique de la version préliminaire du plan stratégique de développement durable de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

La consultation publique de la version préliminaire du plan stratégique de développement durable de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a eu lieu le 23 novembre 2011 à la mairie d'arrondissement. La consultation publique avait été annoncée par l'entremise des journaux locaux ainsi que sur des panneaux électroniques présents sur le territoire de l'arrondissement. Des invitations personnalisées ont été envoyées aux partenaires du milieu, c'est-à-dire, les personnes ayant participé aux différentes activités de consultation à des étapes clés de l'élaboration du plan. Environ trente personnes étaient présentes à la consultation publique.

L'objectif de la consultation publique était de présenter les principaux enjeux relatifs au développement durable auxquels fait face l'arrondissement, la structure du plan stratégique et les principales actions des plans d'action local et corporatif. Après la présentation, les personnes présentes à la consultation étaient invitées à s'exprimer sur le contenu de la présentation et à demander des précisions. Dans les jours qui ont suivi la consultation publique, la version complète du plan d'action a été rendue disponible sur le site internet de l'arrondissement et les citoyens étaient invités à formuler leurs commentaires par écrit, sur la version complète du plan d'action. Quatre citoyens ont fait parvenir des mémoires pour émettre leurs commentaires. Le tableau suivant présente les points de convergences de ces mémoires et notre recommandation s'il y a lieu ou non de modifier le plan d'action.

Point de convergence	Recommandation AECOM
Spécifier dans le plan de développement durable pourquoi un document supplémentaire est requis alors que plusieurs actions ou intentions pourraient être ajoutées au chapitre d'arrondissement (adopté en 2007) qui regroupe déjà des actions en lien avec le développement durable.	L'élaboration du PSDD ne comporte aucun caractère obligatoire et c'est une initiative du conseil d'arrondissement de répondre à l'invitation du conseil pour faire du développement durable une priorité à l'échelle locale.
Il serait dans l'intérêt de l'arrondissement d'établir des coûts en lien avec les actions du plan pour mesurer la faisabilité de celles-ci et pour établir les priorités d'actions de façon réaliste.	Cette préoccupation est légitime pour les citoyens de l'arrondissement. Cet exercice est à prévoir à l'interne pour inclure les actions dans le budget et le PTI de l'arrondissement.
	L'analyse des coûts-bénéfices pourrait faire l'objet d'un mandat distinct si l'arrondissement en juge la nécessité.

Point de convergence

Lier les actions du plan aux outils réglementaires habilitant l'arrondissement, règlements provinciaux, politiques, et autres documents de planification pour appuyer les actions.

Produire une table (synthèse) des actions priorisées en fonction de leurs échéances dans le temps pour une meilleure compréhension des priorités et des engagements de l'arrondissement.

Enlever certaines actions qui ne sont que de simples pratiques de bonne gestion (p.ex. : Connaître et mettre à profit les programmes de subventions disponibles, attestations de salubrité des fontaines d'eau).

Recommandation AECOM

Il pourrait être pertinent d'ajouter ces références à des fins de gestion interne. Nous ne croyons pas que cet ajout serait un élément de valeur ajoutée pour la compréhension du plan par les citoyens.

Nous sommes d'avis qu'il serait effectivement opportun d'ajouter un tableau synthèse des actions prioritaires en fonction des années de réalisation. Ce tableau pourrait servir aussi de liste de vérification à l'administration municipale pour faciliter le suivi du plan d'action. Il servirait également à planifier la mise en œuvre du PSSD et si requis d'en prévoir l'inclusion au PTI de l'arrondissement.

Certaines de ces actions demeurent à mettre en place dans les pratiques municipales. Nous recommandons donc de les conserver, car le PSSD est un programme de travail et nous jugeons qu'aucune action n'est à négliger dans un processus de développement durable. Puisqu'une part importante des activités réfère à la nécessité de changer les comportements, il est nécessaire de les consigner dans un document afin de servir de référence dans la révision des processus.

D'autres éléments intéressants étaient présents dans les mémoires reçus, les éléments suivants ne constituent pas des points de convergence.

Suggestion

Implanter le projet d'une île sans fil sur le territoire de l'arrondissement.

Modifier le prix des permis de construction en fonction des émissions de GES du bâtiment projeté.

Recommandation AECOM

Effectivement, la sensibilisation auprès de commerces pourrait être faite pour publiciser ce projet et les encourager à y adhérer (offrir gratuitement le service internet WI-FI). Par contre, nous ne croyons pas qu'ajouter une action en ce sens est nécessaire, puisque cela n'est pas directement lié au développement durable.

Un programme de ce type a été mis en place à Laval. Tout promoteur qui fait une demande de permis pour l'obtention d'un permis de raccordement lié à la construction d'un projet résidentiel, commercial ou institutionnel, doit assumer une compensation monétaire établie en fonction de la surface à développer. Il serait en effet très intéressant de munir l'arrondissement d'un tel projet; cependant, il faudrait s'assurer de la faisabilité d'une telle mesure avec la ville centre.

Suggestion	Recommandation AECOM
Permettre des réductions de taxes foncières aux propriétaires qui améliorent l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.	Certaines municipalités offrent de tels congés de taxes foncières pour des rénovations ou pour les nouvelles constructions certifiées LEED. L'efficacité énergétique des bâtiments représente plusieurs avantages pour les citoyens, pour l'environnement et aussi au niveau fiscal pour l'arrondissement. Nous croyons que cette possibilité est à étudier par l'administration municipale.
Élaborer une grille d'aide à la décision pour les membres du CCU dans l'étude des projets en utilisant des indicateurs de développement durable.	<p>L'élaboration d'une telle grille est déjà projetée pour la prise de décision pour les membres du conseil municipal et pour les fonctionnaires municipaux dans la gestion et l'évaluation des projets. L'idée est intéressante pour les membres du CCU, par contre, conformément à la LAU nous recommandons de plutôt ajouter des objectifs et des critères en ce sens dans le règlement sur les PIIA.</p> <p>Si vous le souhaitez, une action visant à modifier les règlements d'urbanisme pour y intégrer les principes du développement durable pourrait être ajoutée au plan d'action.</p>

Ce qui conclut l'analyse des mémoires reçus de la part des citoyens de l'arrondissement. Il va sans dire que plusieurs autres suggestions étaient présentes dans les mémoires, mais uniquement celles qui n'avaient pas été abordées dans le plan d'action ont été énumérées plus haut. Les préoccupations relevant de la gestion interne de l'arrondissement et des relations avec les citoyens n'ont pas non plus été abordées dans la présente synthèse. Nous considérons que ce type de préoccupation n'a pas lieu d'être dans un document de planification comme le plan stratégique de développement durable de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.